

# Maltraitance de l'enfant : repérer, comprendre et agir

## EXPERTISE CLINIQUE

Ref : ECSME10A



### Compétences visées

*Accueillir et prendre en charge les enfants maltraités.*

### Objectifs et contenus

#### **Repérer les formes de maltraitance de l'enfant, cerner les facteurs de risques**

- La définition de la maltraitance : définition de l'OMS.
- Les conséquences de la maltraitance sur la vie de l'enfant.
- Le repérage et la conduite à tenir (HAS).
- Le livret de la CIIVISE.
- Les lésions traumatiques et les symptômes témoins.
- La difficulté de la suspicion sans certitude.

#### **Savoir adapter les comportements face à une situation de maltraitance**

- L'approche psychologique.
- Les parents maltraitants, abuseurs.
- Les réponses institutionnelles.
- Les relations avec les services extérieurs.

#### **Clarifier les démarches administratives et juridiques à conduire**

- L'obligation de signaler.
- Le signalement administratif.
- Le signalement judiciaire.
- La rédaction d'information préoccupante.

#### **Collaborer avec les différents services et partenaires**

- Les relations avec le service des urgences, de radiologie.
- Les relations avec la maternité : de la prévention de la maltraitance à la crise.
- Le travail autour des relations précoces dans l'unité mère/enfant.
- Les relations avec la PMI et l'ASE.

### Méthodes

- Apports conceptuels.
- Cas cliniques.
- Analyse réflexive à partir de situations.

## Personnes concernées

Tout professionnel de santé concerné par la problématique.

## Valeur ajoutée

La formation vise le « travailler ensemble » auprès de l'enfant victime de maltraitance. Elle permet de faire le lien entre les différents services tout au long du parcours de soins (consultations, pédiatrie, urgences).

## Pré-requis

Aucun

## À noter

### **Cette formation peut être éligible au DPC selon la réglementation en vigueur**

- Le GRIEPS est enregistré comme ODPC (n°1378)
- En intra, ce thème pourra être déposé sur le site de l'ANDPC pour permettre aux professionnels concernés de satisfaire à leur obligation de DPC au titre des apports cognitifs. Compte tenu des contraintes de validation de l'ANDPC, nous serions en mesure de vous communiquer un numéro de programme DPC dans les trois mois après la contractualisation de la formation.

### **Cette formation s'appuie sur les recommandations et référentiels suivants**

- Maltraitance chez l'enfant : repérage et conduite à tenir. Actualité, HAS, 2019.
- Qu'est-ce que la maltraitance faite aux enfants ? publié le 06.11.18, Ministère des solidarités et de la santé
- Fiche Mémo Maltraitance chez l'enfant : repérage et conduite à tenir, HAS, Octobre 2014, mise à jour Juillet 2017.
- Maltraitance des enfants : Y penser pour repérer, savoir réagir pour protéger, HAS, 2014.
- Plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2020-2022
- Instruction relative à la structuration de parcours de soins pour les enfants victimes de violences, publiée en décembre 2022.
- Évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger : cadre national de référence – HAS 2021.

Mise à jour le : **14/02/2024**